



Transporteurs Publics, Transporteurs Ferroviaires, Combinés, Maritimes et Fluviaux

Oui à l'écotaxe pour sauver le système de transport français

23 janvier 2014

Alors que l'augmentation de la TVA sur les transports au 1^{er} janvier 2014 est un mauvais signal, au moment où les élus locaux et les professionnels ont à cœur de maintenir et développer des services de transport pour répondre à une demande de mobilité multimodale toujours croissante :

- alors que l'annulation du versement à RFF de 135 millions d'euros de compensation que l'État aurait dû lui verser au titre des péages fret, conformément aux mesures annoncées lors de l'Engagement national pour le fret ferroviaire (ENFF), grève les perspectives d'investissement pour ce secteur alternatif au mode routier ;

- alors que la Nation avait trouvé un mode de financement pérenne pour régénérer et développer les infrastructures fluviales, que la nouvelle maquette financière du projet Seine Nord Escaut était stabilisée et avait conduit au plus large consensus, et enfin que Voies Navigables de France n'a pu ni fixer, ni voter son budget 2014, grevé des 60 millions d'euros qui devaient lui être versés par l'AFITF en année pleine ;

- alors que le transport maritime à courte distance connaît un développement entravé par des réglementations et des charges (anciennes ou nouvelles) qui mettent en péril son équilibre économique, voire son existence même, dans certains secteurs ;

- alors que le transport combiné se trouve amputé d'une partie des financements de soutien au report modal.

Le nouveau report de la mise en œuvre de l'écotaxe est source de très grande inquiétude pour les entreprises de transport et leurs clients. C'est aussi un très mauvais coup porté au développement des solutions de transports alternatives au tout routier.

Créée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, en conformité avec la Directive Eurovignette, la taxe poids lourds ou écotaxe ne cesse d'être reportée dans sa mise en œuvre. D'abord différée à fin 2012, puis au 1^{er} octobre 2013, pour des raisons techniques, sa mise en œuvre est désormais suspendue sur l'ensemble du territoire pour une durée indéterminée.

Cette décision va à l'encontre non seulement des objectifs du Grenelle qui affichait une **primauté donnée au transport public et aux modes de transport alternatifs à la route**, mais également des ambitions européennes de **réduire de 20 % les émissions de CO2** du transport routier, de fret et de passagers. Face aux enjeux du changement climatique, à la raréfaction des énergies, les défis de reports modaux sont essentiels pour notre société.

C'est dans ce contexte que **ce troisième report**, pour **une date indéterminée**, de l'écotaxe inquiète les professionnels du secteur de la mobilité. Les signataires rappellent que l'écotaxe avait pour objectif le remplacement de la taxe à l'essieu, le renforcement de la compétitivité des biens produits localement, le financement des infrastructures de transport, le report du trafic sur les modes alternatifs à la route et le développement des transports combinés et multimodaux.

L'écotaxe doit notamment servir au financement des transports plus respectueux de l'environnement, via un abondement de **l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)**.

- **Le 3^{ème} appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable »** a rencontré un franc succès auprès des collectivités locales avec près de 120 projets déposés. Cependant, bon nombre de projets pourraient ne pas voir le jour faute de moyens financiers suffisants.
- **La Commission Mobilité 21**, par la sélection réalisée en juin 2013, a permis une meilleure adéquation entre les besoins et les projets d'infrastructure portés par l'État. Là aussi, les signataires s'inquiètent sur la capacité financière à les mettre en œuvre.

L'écotaxe devait représenter, en 2014, **20% des ressources de l'AFITF**. Son report *sine die* remet directement en cause **500 millions d'euros de travaux** prévus cette année dans le domaine des infrastructures. Sans compensation, cette suspension aurait pour conséquence la dégradation de **la qualité des réseaux d'infrastructures**, retarderait des investissements porteurs d'une amélioration du service rendu et rendrait difficile l'atteinte des objectifs fixés au niveau national comme européen.

Les signataires : Armateurs de France, Transporteurs Fluviaux de France, GNTC, BP2S et l'UTP qui représentent les entreprises de l'éco-mobilité :

- **Condamnent la remise en cause d'un dispositif qui avait fait l'objet d'un accord unanime et permettait d'assurer dans la durée notre système de transport en donnant de la visibilité et de la perspective à la Nation ;**
- **réaffirment leur soutien énergique au principe de l'écotaxe même si ses modalités doivent faire l'objet d'un réexamen ;**
- **demandent qu'un effort d'information soit engagé particulièrement sur les objectifs recherchés, les enjeux de financement des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, fluviales et de transport public, sans omettre l'impact sur le prix final à la consommation ;**
- **enfin, demandent que, dans le cadre des réflexions engagées par la mission d'information parlementaire, voire le cas échéant des Assises de la fiscalité à venir, soit posée la question du financement indispensable des infrastructures nécessaires au développement des transports publics de voyageurs et de fret alternatif à la route, mais aussi au financement de dispositifs de soutien ou d'incitation en faveur des solutions alternatives à la route intégrale, pour une fluidité durable, conformément aux objectifs de la Nation et aux engagements pris aux niveaux européen et international.**

